



L'UDC Zanetti acquitté de l'accusation de dénigrement des Palestiniens

L'homme politique UDC zurichois et ancien conseiller national Claudio Zanetti a été acquitté par le tribunal de district de Hinwil après avoir été accusé d'avoir retweeté un message sur la plateforme X (anciennement Twitter). Zanetti avait rediffusé en janvier 2024 un message du porte-parole de l'armée israélienne, Arye Sharuz Shalicar, accompagné du slogan « Plus jamais ça, c'est maintenant » et d'un graphique montrant un poing aux couleurs d'Israël brisant une croix gammée aux couleurs du drapeau palestinien. Le parquet a accusé Zanetti de dénigrer ainsi le groupe ethnique palestinien et d'inciter à la haine, et a requis une amende pour infraction à la norme pénale sur le racisme.

Zanetti a fermement rejeté ces accusations. Il a expliqué que le post était clairement dirigé contre l'organisation terroriste Hamas, qui prône la destruction d'Israël et utilise lui-même le drapeau palestinien. L'objectif de son post était la solidarité avec Israël après l'attaque terroriste du Hamas du 7 octobre 2023, et non une attaque contre le peuple palestinien. Son avocat a également fait valoir que les Palestiniens ne constituaient pas un groupe protégé au sens de l'article 261bis du Code pénal et qu'un repost ne signifiait pas l'approbation du contenu.

Le juge a suivi ce point de vue. Il a souligné le contexte politique, l'importance de la liberté d'expression et le lien clair avec le Hamas. Le message devait être compris comme un appel au démantèlement du Hamas et n'était pas punissable. La critique peut également être formulée de manière exagérée. L'acquittement a été prononcé après une brève délibération ; un recours contre le jugement est possible.